

L'OMC et le véritable intérêt des pays membres de l'OCDE

# Le point de vue d'un pays en développement

*Pour les pays en développement, et notamment les pays africains, la libéralisation économique dans le cadre de l'OMC s'est traduite par une réduction du revenu des producteurs et, par conséquent, par un accroissement de la pauvreté. Cette situation résulte en grande partie du dumping pratiqué par les pays membres de l'OCDE et de la forte dépendance vis-à-vis des denrées de base.\**



Photo: laif

Sériba Ouattara  
Directeur Général du Commerce  
Ministère du Commerce de la promotion  
de l'entreprise et de l'artisanat  
Ouagadougou 02  
Burkina Faso  
seouatt@hotmail.com

\* La version originale de cet article a déjà été publiée en mars 2005 dans l'édition allemande de «entwicklung & ländlicher raum».

En novembre 2001, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont lancé, à Doha, au Qatar, un nouveau cycle de négociations commerciales désigné sous le nom de Programme de développement de Doha, qui est le 9<sup>ème</sup> cycle de négociations commerciales entamé après les accords du GATT en 1947. Partant du constat que « la majorité des pays membres de l'OMC sont des pays en développement », ces nouvelles négociations cherchent à « mettre les besoins et les intérêts de ces pays au cœur du programme adopté » (déclaration ministérielle du 14 novembre 2001). Quels sont donc les véritables intérêts des pays membres de l'OCDE ? Dans quelle mesure peuvent-ils contribuer à atteindre les objectifs de l'Agenda de Doha ?

## Les faits

**Pays développés :** Selon des études effectuées par l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE – (dans l'Observateur, OCDE 2002), on estime à 300 milliards de dollars US (USD) le montant des subventions accordées annuellement par les pays membres de l'OCDE à leurs exploitants agricoles. Cette somme représente non seulement plus d'un tiers des recettes des agriculteurs de l'OCDE, mais elle est également cinq fois supérieure au montant de l'aide publique au développement et deux fois supérieure à la valeur des exportations agricoles d'un pays en développement.

**Pays en développement, surtout les pays africains :** Dans la majorité des cas, en Afrique, les produits d'exportation sont des produits de base. De plus, les pays africains comptent généralement sur un ou deux produits pour pénétrer le marché mondial. Les réformes économiques mises en œuvre en vertu des programmes d'ajustement structurel ont entraîné la suppression de toutes les subventions et ont laissé ces produits et plus particulièrement les petits exploitants agricoles exposés aux dures lois du marché. Dans certains cas exceptionnels, et souvent dans la douleur, cela a permis à certains

secteurs d'être compétitifs – par exemple le secteur du coton en Afrique occidentale et centrale – et de conquérir des parts du marché au niveau mondial.

## Conséquences

Les subventions massives mentionnées ne peuvent que fausser le marché. Dans les pays développés, les subventions massives entraînent une réduction de l'efficacité économique des opérateurs et des distorsions du marché aux dépens de fournisseurs plus compétitifs. Comme l'a montré l'Observateur 2002, ces subventions n'atteignent généralement pas leurs objectifs et sont de plus préjudiciables à l'environnement. À cause de ces subventions, les secteurs compétitifs des pays en développement doivent subir les effets néfastes du dumping à l'exportation des pays développés. Largement médiatisée, la culture du coton en Afrique occidentale et centrale en est un brillant exemple. S'ils ne bénéficient pas de la même couverture médiatique, de nombreux autres secteurs sont néanmoins confrontés aux mêmes difficultés. Par exemple, très subventionnée, la production de purée de tomate a entraîné la fermeture d'usines dans un certain nombre de pays africains.

Il s'ensuit une marginalisation des pays en développement, surtout des pays les moins avancés. Cette marginalisation se caractérise essentiellement par une réduction continue de leur part du marché mondial qui, selon le rapport 2004 de la Commission des Nations unies sur l'Afrique, est passée de 4,1 pour cent en 1980 à 1,6 pour cent en 2000. Elle tend à augmenter la pauvreté, surtout en milieu rural où les denrées de base sont produites par de petits paysans soumis aux effets perfides de la concurrence mentionnés plus haut. Cette pauvreté provoque, d'une part, un exode rural vers les zones urbaines où la délinquance et l'insécurité suivent une courbe ascendante et, d'autre part, une migration vers les pays développés avec les tragédies que cela entraîne et dont on entend beaucoup parler.

Comment les pays de l'OCDE peuvent-ils vivre dans un havre de paix et dans la

prospérité alors qu'une part significative du monde vit dans l'accablement ? Il ne fait aucun doute qu'il est dans leur intérêt de sortir les pays en développement de la marginalisation. D'où la nécessité de profiter de l'actuel cycle de négociations de l'OMC qui offre un cadre idéal non seulement pour contrôler et examiner les accords mais également pour faire en sorte qu'ils soient contraignants grâce à la mise en œuvre du mécanisme de règlement des litiges.

De plus, d'autres approches intégrées de renforcement des capacités d'échanges des pays en développement pourraient être explorées. À cette fin, il faut que les pays en développement soient considérés comme des partenaires à part entière dans l'économie mondiale. La prospérité et la croissance dont bénéficie chaque citoyen d'un bon nombre de pays d'Asie et d'Amérique latine sont la preuve que le fait de considérer ces pays comme des partenaires peut faire une grosse différence. Enfin, le système du commerce ne deviendra mondial que lorsqu'il intégrera pleinement les pays en développement.

---

## Que faire ?

---

Rappelons que le cycle de négociations de Doha est appelé Programme de développement. Les pays de l'OCDE ont par conséquent un rôle majeur à jouer pour assurer la réussite de ce cycle. Le cadre adopté en juillet 2004 constitue déjà un pas en avant. Il reste à le concrétiser en adoptant des modalités tenant compte des intérêts des pays en développement. Ces modalités peuvent porter sur les domaines suivants :

**Amélioration de l'accès au marché.** L'accès au marché concerne aussi bien l'agriculture que les produits industriels ou les services. L'idée qui sous-tend ce cycle de négociations est que les pays de l'OCDE peuvent et doivent apporter leur contribution aux solutions de lutte contre la pauvreté.

**Agriculture.** Pour que le cycle de négociations de Doha soit un Programme de développement, il faut que l'agriculture soit dûment prise en considération. La plupart des pays en développement comptent essentiellement sur ce secteur pour entrer sur le marché mondial. L'amélioration de l'accès au marché grâce à la diminution des barrières tarifaires ainsi qu'à la suppression des subventions à l'exportation et des autres formes d'aide qui entraînent des distorsions du marché peut, entre autres, aider les pays africains à reconquérir leurs parts de marché à l'exportation et, par conséquent, à améliorer

les recettes des petits exploitants agricoles.

En ce qui concerne le coton, notamment, une attention particulière doit être accordée aux questions de développement et de commerce, comme stipulé dans l'accord cadre signé en juillet 2004. Les motifs invoqués par les pays africains auprès de l'OMC peuvent être pris en considération, à savoir :

- la mise en place d'un fonds de soutien visant à assurer l'avenir de la filière coton en Afrique ;
- le soutien à la mise en œuvre des propositions de développement du secteur cotonnier ;
- le soutien d'initiatives en faveur d'une amélioration de la rapidité de transformation.

En ce qui concerne les produits non agricoles, l'amélioration de l'accès au marché soulève la question de l'industrialisation du continent africain. En effet, dans les pays développés, par conséquent dans les pays de l'OCDE, les pics tarifaires et la progression des droits de douane entravent l'accès à leurs marchés des produits transformés venant des pays en développement, et plus particulièrement des pays africains. Autrement dit, plus un produit est transformé dans un pays africain, ce qui se traduit par une valeur ajoutée, plus les droits de douane qui lui sont appliqués sont élevés.

De plus, les obstacles non tarifaires telles que les mesures sanitaires et phytosanitaires ou les normes techniques (SPS et TBT) empêchent totalement les investissements dans la transformation sur place de produits de base. Le système hérité de la colonisation et consistant à exporter des matières premières se trouve ainsi consolidé. Il faut absolument faire quelque chose pour supprimer la progression des droits de douane et les pics tarifaires.

Les quelques exemples tirés de l'Agenda de Doha mettent en évidence les efforts qui doivent être déployés, surtout par les pays de l'OCDE, en vue de rendre le commerce plus équitable. Bien entendu, cela ne retire en rien de l'importance des autres points de l'Agenda de Doha aux yeux des pays en développement.

Il est évident que les échanges internationaux s'effectuent entre partenaires qui ne sont pas au même niveau. Une attention particulière doit être accordée aux plus faibles, d'où l'importance des mesures SPS. Il est regrettable que les dispositions de ce traitement, bien qu'elles soient énoncées dans la plupart des accords de l'OMC, ne soient pas contraignantes et ne soient que des vœux pieux en faveur d'un commerce équitable. Il est possible de faire en sorte que ces dispositions soient

contraignantes et d'évaluer périodiquement leur efficacité.

Déjà, en vertu des mesures SPS, un certain nombre de pays membres de l'OCDE ont accordé aux pays en développement et aux pays les moins avancés certains privilèges tels que l'initiative TSA (« Tout sauf les armes ») de l'Union européenne.

## Renforcement des capacités d'échanges des pays en développement.

La majorité des pays en développement ne comptent que sur un ou deux produits pour leurs exportations. Ce n'est qu'en faisant les efforts nécessaires pour supprimer les contraintes au niveau des capacités de production que l'amélioration de l'accès au marché sera effective. Par exemple, on pourrait aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible de nouveaux débouchés en renforçant leurs capacités dans ce sens.

L'idée consiste à élargir l'éventail des produits exportés de manière à éviter une dépendance aux produits de base, ce qui sous-entend la création de partenariats. À titre d'exemples, citons les accords de partenariat économique (APE) signés entre l'UE et les pays ACP (d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique), qui mettent l'accent sur le développement et plus particulièrement sur l'ajustement de l'offre.

Dans ce domaine, les pays membres de l'OCDE pourraient préparer des programmes d'aide visant à renforcer les capacités à se conformer aux normes techniques et aux mesures sanitaires et phytosanitaires.

---

## Conclusion

---

Pour les pays en développement la libéralisation économique se traduit par une réduction des revenus des producteurs et, par conséquent, par une aggravation de la pauvreté. Cette situation résulte en grande partie du dumping pratiqué par les pays membres de l'OCDE et de la forte dépendance des produits de base dont les prix continuent de chuter.

Les pays membres de l'OCDE peuvent contribuer à inverser cette tendance et ils ont tout intérêt à le faire car ce qui est en jeu, c'est la crédibilité du système des échanges multilatéraux et des théories économiques vantant les mérites de l'ouverture du marché.

En utilisant une métaphore, on peut dire qu'en vertu de l'initiative nordique pour l'Afrique, les pays en développement sont de frêles embarcations flottant sur le vaste océan du commerce mondial sillonné par des paquebots. Il reste aujourd'hui à mettre en place, au sein de l'OMC, un système efficace articulé sur des règles de navigation relativement adaptées.